



**Feuillet n° : 0523**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGNERES DE LUCHON**  
**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015**  
**N°DEL20150101**

L'an deux mille quinze, le 11 septembre, à 20 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de Bagnères de Luchon, s'est réuni, sous la Présidence de monsieur Louis FERRÉ, Maire, en session ordinaire dans la salle des délibérations, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le Maire le 07 septembre 2015 conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : Mr le Maire, Mr Jean-Pierre BASTIE, Mme Hélène ESCAZAUX, Mr Claude LUPIAC, Mme Michèle CAU, Mr Yves LAVAL, Mme Françoise THURON, adjoints.

Mr John PALACIN, Mme Michelle SUBERCAZE, Mme Brigitte LAPEBIE, Mr Mickaël JONES, Melle Audrey AZAM, Mr Gilbert PORTES, Mme Danièle GASSET, Mr Joseph SAINT-MARTIN, Mme Sylvie BEDECARRATS, Mr Jean-Paul LADRIX, Mme Gémita AZUM, Mr Guy CATTAL, Mme Nathalie SANCHEZ conseillers.

**Excusés** :

Mr Jean-Louis REDONNET ayant donné procuration à Mr Joseph SAINT-MARTIN.

**Absents** : Melle Pauline SARRATO, Mr Eric FARRUS.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, un secrétaire a été désigné, Melle Audrey AZAM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNERES-DE-LUCHON RELATIF AU MAINTIEN DE LA LIGNE SNCF GOURDAN-POLIGNAN/LUCHON :**

Monsieur le Maire expose,

Le Conseil Municipal de Luchon exprime son inquiétude face au retard pris quant à l'annonce des conclusions des études relatives à la réhabilitation de la ligne ferroviaire GOURDAN-POLIGNAN / LUCHON.

S'appuyant sur :

- la délibération antérieure du Conseil Municipal du 7 Novembre 2014
- les délibérations du Conseil Général de la Haute-Garonne dont celle du 22 janvier 2015,
- les engagements pris par tous les partenaires, dont le Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
- les interpellations du Secrétaire d'Etat au Transport par les sénateurs C. Raynal (question orale du 20 janvier) et F. Laborde (courrier du 2 février),

**Feuillet n° : 0524**

- le suivi permanent et le soutien sans faille de la Députée du Comminges Carole Delga,

et en prolongement de la réunion publique qui s'est déroulée à Luchon le 8 novembre 2014,

le Conseil Municipal de Luchon rappelle, une fois encore, l'intérêt majeur que constitue la réouverture rapide de la ligne.

Il réaffirme son exigence, à partir de ses atouts maintes fois mis en avant : développement économique, tourisme, équité sociale, etc...

L'enjeu est essentiel au moment où l'Etat affirme sa volonté de mieux considérer les zones rurales dans la réforme territoriale engagée.

Le maintien de cette ligne ferroviaire constitue, aussi, une réponse concrète aux nouvelles exigences exprimées par le gouvernement dans le domaine environnemental sans oublier, en outre, tous les aspects liés à la sécurité des transports.

Le Conseil Municipal se prononce à nouveau à l'unanimité pour le maintien de la ligne SNCF GOURDAN-POLIGNAN/LUCHON et sollicite expressément la restitution des conclusions des études relatives à la réhabilitation de la ligne ferroviaire GOURDAN-POLIGNAN / LUCHON en s'appuyant sur les éléments exposés en séance.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Louis FERRE